

# SASSA

Conférence  
des hautes écoles spécialisées suisses  
de travail social

## Le 3<sup>e</sup> cycle en travail social

Prise de position



11 décembre 2020

**Contact**

Conférence des hautes écoles spécialisées suisses de travail social SASSA, [info@sassa.ch](mailto:info@sassa.ch)

**Mentions légales**

Adoption par la Conférence spécialisée SASSA le 11 décembre 2020

## Sommaire

---

|   |    |
|---|----|
| <b>Introduction</b> .....   | 3  |
| Partie 1 .....  | 4  |
| <b>Position</b> .....   | 4  |
| <b>Le travail social en tant que ressource pertinente pour relever les défis de la société</b><br>..... | 4  |
| <b>Le potentiel du travail social dans les hautes écoles spécialisées</b> .....                         | 4  |
| <b>Définition des objectifs</b> .....   | 5  |
| Partie 2 .....  | 6  |
| <b>Explications</b> .....   | 6  |
| <b>Raisons pour un 3<sup>e</sup> cycle en travail social</b> .....                                      | 6  |
| <b>Développement de programmes doctoraux collaboratifs: expériences et obstacles à ce jour</b> .....    | 8  |
| <b>Le profil de compétence d'un 3<sup>e</sup> cycle en travail social</b> .....                         | 10 |
| Partie 3 .....  | 11 |
| <b>Conclusion et perspective</b> .....  | 11 |

## Introduction

---

Dans le système éducatif suisse, les programmes de formation des travailleuses et travailleurs sociaux se situent au degré tertiaire A dans les hautes écoles spécialisées. L'offre d'études des départements et des hautes écoles de travail social des hautes écoles spécialisées dans toutes les régions du pays comprend un premier et un second cycle d'études, débouchant pour le premier sur un titre de bachelor à 180 crédits ECTS et pour le second sur un titre de master à 90 crédits ECTS. Ces deux diplômes sont professionnalisants, en ce sens qu'ils préparent à l'exercice d'une profession. Ils incluent une qualification de base à exercer une activité scientifique.<sup>1</sup>

La délivrance d'un diplôme de troisième cycle (doctorat) est réservée aux hautes écoles universitaires.<sup>2</sup> Dans le cadre des contributions liées à des projets<sup>3</sup>, le programme 1 «Programmes doctoraux et développement du 3<sup>e</sup> cycle (2017-2020)» lancé par le Conseil des hautes écoles vise à promouvoir les programmes doctoraux, en particulier ceux qui reposent sur la coopération entre les hautes écoles universitaires et les hautes écoles spécialisées ou les hautes écoles pédagogiques suisses (sous-projet 2) ou entre les hautes écoles étrangères et les hautes écoles spécialisées ou les hautes écoles pédagogiques suisses (sous-projet 3). Ces sous-projets sont liés à l'objectif de promouvoir la formation doctorale dans des domaines qui ne sont pas ancrés dans les hautes écoles universitaires suisses, par exemple le travail social.

Au vu des résultats de l'inventaire 2018 des projets de coopération entre les universités et les hautes écoles spécialisées ou les hautes écoles pédagogiques dans le cadre des programmes doctoraux<sup>4</sup>, qui a été présenté par swissuniversities, et au vu de l'ordonnance du Conseil des hautes écoles sur la coordination de l'enseignement dans les hautes écoles suisses du 29.11.2019, la Conférence des hautes écoles spécialisées suisses de travail social (SASSA) constate que la Suisse **manque toujours de possibilités de qualification adéquates au degré doctoral pour les diplômé-e-s du deuxième cycle en travail social des hautes écoles spécialisées.**

---

<sup>1</sup> SASSA (2007): Master en travail social. Concept cadre.

<sup>2</sup> Ordonnance du Conseil des hautes écoles sur la coordination de l'enseignement dans les hautes écoles suisses du 29 novembre 2019.

<sup>3</sup> Art. 59 ss de la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles LEHE.

<sup>4</sup> swissuniversities (2019). Etat des Lieux 2018 TP2: Coopération entre les HES/HEP et les HEU, TP3: Coopération entre les HES/HEP et les hautes écoles étrangères. P-1 Programmes doctoraux.

# Partie 1

## Position

---

### **Le travail social en tant que ressource pertinente pour relever les défis de la société**

Avec l'accélération du rythme des changements sociaux, de nouveaux défis sociaux apparaissent constamment et doivent être relevés. Le travail social apporte une contribution importante à la résolution de problèmes sociaux nouveaux ou nouvellement accentués. Il contribue également de plus en plus à l'identification précoce des problèmes sociaux émergents. Il est donc important pour l'intégration de la société, pour la promotion et le maintien d'un mode de vie autodéterminé ainsi que pour la participation des personnes. Compte tenu des mégatendances sociales actuelles et futures et de l'accentuation des problèmes sociaux, le besoin devrait s'accroître. Comme les années précédentes, le Baromètre des préoccupations 2020<sup>5</sup> montre que les plus grands enjeux pour la population suisse se situent dans le domaine de la sécurité sociale. En plus de leur mission principale, les hautes écoles spécialisées ont pour tâche de s'occuper des développements sociaux, de promouvoir la justice sociale et de créer ainsi une valeur ajoutée pour la société. Grâce à une recherche adaptée à la pratique, les hautes écoles spécialisées contribuent déjà de manière significative à la résolution des problèmes sociaux. Pour cela, la recherche dans son propre domaine professionnel est indispensable, et il faut des experts titulaires d'un doctorat.

Les travailleuses et travailleurs sociaux exercent de plus en plus au sein d'équipes multiprofessionnelles et interdisciplinaires. Afin de pouvoir mettre en perspective les questions et problèmes sociaux dans un tel cadre, une coopération sur un pied d'égalité est importante. Un doctorat en travail social favorise une coopération égale avec les représentant·e·s des autres disciplines avec lesquelles le travail social interagit (droit, santé, psychologie, sciences sociales, économie).

### **Le potentiel du travail social dans les hautes écoles spécialisées**

Les hautes écoles spécialisées en travail social offrent aux doctorant·e·s un environnement de recherche professionnel et stimulant. Le travail social a été admis à l'Académie suisse des sciences humaines et sociales en 2013 et il est donc reconnu comme une discipline. À quelques exceptions près, les membres de cette discipline enseignent et mènent des recherches dans les

---

<sup>5</sup> <https://www.credit-suisse.com/about-us/fr/rapports-recherche/etudes-publications/barometre-des-preoccupations/centre-de-telechargement.html>

hautes écoles spécialisées. Depuis huit ans, le travail social bénéficie d'une représentation au sein du Conseil national de la recherche, qui est assurée par des membres d'une haute école spécialisée.

Ces dernières années, les hautes écoles de travail social sont devenues une branche importante des sciences sociales en Suisse. Elles se sont intégrées dans le domaine des centres de recherche pionniers en matière de travail social en Europe et apportent également une contribution significative à l'avancement des connaissances au niveau international. Ces dernières années, les chercheuses et chercheurs en travail social des hautes écoles spécialisées ont obtenu des fonds de recherche de tiers d'environ 10 à 12,5 millions de francs suisses (2015 - 2018). Sur ce montant, environ 4 millions de francs ont été acquis auprès du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) dans le cadre d'acquisition de fonds concurrentiels. La quasi-totalité des financements du FNS pour la recherche en travail social est destinée aux chercheuses et chercheurs des hautes écoles spécialisées.

Presque aucun autre secteur n'a connu une croissance comparable ces dernières années. Ce potentiel attesté n'est pas assez utilisé pour la formation doctorale en travail social.

### Définition des objectifs

La SASSA encourage et soutient des mesures décisives pour

- le développement d'une formation doctorale en travail social dans le but d'une qualification scientifique pertinente et du développement de compétences pour la recherche indépendante et le développement ultérieur de la profession et de la discipline;
- la promotion des jeunes scientifiques ayant un profil HES en Suisse;
- renforcer la promotion des jeunes talents dans les hautes écoles suisses de travail social.

Dans le cadre des coopérations existantes avec les hautes écoles universitaires, elle s'engage à

- poursuivre le développement d'une coopération fondée sur le partenariat, la participation paritaire à toutes les étapes d'une procédure de doctorat et la création de procédures d'admission transparentes qui permettent aux diplômé·e·s talentueux·euses et motivé·e·s d'un programme de master en travail social dans les hautes écoles spécialisées d'accéder sans difficulté à ce programme.

Elle appelle également de ses vœux la mise en place de mesures pour

- créer un cadre juridique pour la délivrance indépendante d'un doctorat dans les hautes écoles de travail social;
- ancrer le troisième cycle d'études dans les stratégies et les mandats de prestations des hautes écoles spécialisées.

## Partie 2

# Explications

---

### Raisons pour un 3<sup>e</sup> cycle en travail social

#### 1. Les hautes écoles ont besoin de jeunes ayant des compétences avérées dans la pratique et les sciences du travail social.

**Renforcer le profil** : un doctorat en travail social permet d'obtenir une qualification pour la recherche indépendante en travail social. La formation doctorale complète les compétences scientifiques mais aussi professionnelles des diplômé·e·s des programmes de master en travail social. Elle confère une qualification scientifique pour former un «profil de haute école» complet qui répond aux exigences attendues des professeur·e·s des hautes écoles spécialisées. Les hautes écoles de travail social ont ainsi la possibilité d'employer des professeur·e·s et des chercheuses et chercheurs titulaires d'un doctorat afin de renforcer la recherche dans leurs propres départements.

**Renforcer l'orientation pratique de la recherche dans le domaine du travail social** : la promotion des jeunes chercheuses et chercheurs titulaires d'un doctorat en travail social signifie une sauvegarde durable de la recherche dans les hautes écoles spécialisées. Les chercheuses et chercheurs qui ont acquis des compétences aux premier et deuxième cycles d'études et des connaissances et expériences pratiques dans leur propre discipline peuvent passer à la recherche et à l'enseignement. Les hautes écoles doivent de moins en moins s'appuyer sur des universitaires d'autres disciplines sans relation à la pratique. La nécessité actuelle d'employer des professeur·e·s qui ont étudié dans une haute école universitaire et qui ont un doctorat dans une autre discipline contraste avec la différenciation des profils qui est attendue entre les universités et les hautes écoles spécialisées. Pour que les hautes écoles de travail social puissent remplir leur mission axée sur la pratique, elles doivent pouvoir s'appuyer sur des professeur·e·s de leur propre discipline et titulaires d'un doctorat qui ont un lien évident avec la profession et la discipline.

Le doctorat en travail social représente une réponse productive au défi, identifié par le Conseil suisse de la science, de trouver de jeunes professionnel·le·s qui ont à la fois une relation étroite avec le domaine professionnel et des qualifications scientifiques appropriées.<sup>6</sup> Il n'implique

---

<sup>6</sup> Cf. Conseil suisse de la science et de la technologie (2013). Encourager la relève pour favoriser l'innovation en Suisse. Principes pour une promotion globale de la relève dans l'intérêt de la science, de l'économie et de la société. Avis et recommandation du CSST, p. 14.

donc nullement une «académisation» ou une violation du profil typique des hautes écoles spécialisées, comme cela est parfois exprimé dans le débat public.

**Renforcer les programmes de bachelor et de master** : les professeur·e·s titulaires d'un doctorat dans leur propre discipline sont en mesure de donner à la combinaison entre la recherche et l'enseignement une orientation pratique caractéristique d'une haute école et peuvent apporter une contribution spécifique au développement d'une identité professionnelle chez les étudiant·e·s des premier et deuxième cycles d'études.

**Promotion du transfert** : si la recherche en matière de travail social est menée par des personnes dûment qualifiées dans leur propre domaine, cela offre un potentiel spécifique pour des formes innovantes de production coopérative de connaissances, des formes participatives de développement d'offres dans la pratique, et donc pour un transfert accru des résultats de la recherche dans la pratique.

**Positionnement international** : un troisième cycle dans le domaine du travail social contribue à positionner durablement l'enseignement et la recherche en travail social au niveau national et international. Dans l'environnement européen, le doctorat en travail social est une qualification établie, c'est pourquoi il est important que ce titre puisse également être obtenu en Suisse.

**Contribution à la réduction du déficit d'offre** : compte tenu des départs à la retraite des chercheuses et chercheurs en travail social, qui auront lieu 20 ans après la création des hautes écoles spécialisées en Suisse, le besoin de jeunes talents spécialistes devient urgent.

## **2. Pour les diplômé·e·s d'un master en travail social, un doctorat dans leur propre discipline représente une étape importante dans leur carrière.**

**Promotion efficace des jeunes talents** : la formation doctorale est la première étape des jeunes talents vers l'indépendance et joue par conséquent un rôle central dans la promotion des jeunes chercheurs et chercheuses dans cette discipline. Elle ouvre des perspectives de carrière pour le personnel scientifique (corps intermédiaire).

**Prévention de l'émigration** : un doctorat en travail social ouvre des perspectives en Suisse pour les personnes talentueuses dans le domaine du travail social. Cela empêche les personnes qualifiées d'émigrer vers les universités et académies à l'étranger parce qu'un doctorat pertinent n'est pas proposé en Suisse et qu'un changement de sujet est nécessaire pour un doctorat.

**Maintien du potentiel qui s'est constitué au cours des 20 dernières années** : le doctorat fournit aux jeunes talents la preuve de leur capacité à mener des recherches, ce qui les qualifie pour soumettre des demandes aux organismes de financement de la recherche, tels que le Fonds national suisse, et leur évite de passer par la reconnaissance d'équivalences. Cela permettra aux hautes écoles de travail social de maintenir leur potentiel d'acquisition de fonds de tiers pour la recherche appliquée.

**Perméabilité jusqu'au plus haut niveau d'éducation** : un doctorat en travail social auquel ont accès les diplômé·e·s talentueux·euses et motivé·e·s d'un master en travail social contribue à la réalisation de la perméabilité des carrières professionnelles et académiques jusqu'au plus haut niveau de la formation formelle.

**Une qualification recherchée** : les hautes écoles s'intéressent à une qualification de niveau doctoral. Si l'on ne considère que les employé·e·s des hautes écoles ou des départements de travail social des hautes écoles spécialisées en Suisse, il apparaît clairement que ce sont surtout les membres du corps intermédiaire qui aspirent à une qualification dans la recherche. En

2019, les hautes écoles de travail social comptaient un total de 98 employé·e·s et en 2020 un total de 80 employé·e·s qui étaient engagés comme étudiant·e·s en thèse dans un projet de doctorat en cours. Ce décompte ne comprend que les candidat·e·s au doctorat dont les projets de doctorat étaient connus des hautes écoles, quelle que soit la matière dans laquelle ils ou elles poursuivaient le doctorat. Il convient de noter que certain·e·s candidat·e·s au doctorat ont pris l'initiative de se rendre au Canada pour y obtenir un doctorat en travail social, de s'inscrire dans une université allemande pour obtenir un doctorat en travail social ou en pédagogie spécialisée ou de s'inscrire dans une université suisse dans une autre discipline pour obtenir un doctorat, et pour remplir les conditions correspondantes. Un doctorat en travail social dans le contexte suisse répondrait de manière adéquate à cette demande.

### **3. Dans la pratique professionnelle, il y a un besoin de spécialistes du travail social ayant une qualification doctorale.**

Le développement futur du travail social présuppose des compétences soutenues par une formation doctorale chez les spécialistes exerçant des fonctions qui sont décisives pour la conception des services de travail social. Les grands services et les associations professionnelles ont besoin de spécialistes ayant des compétences au niveau doctoral pour analyser les données de leurs organisations et de leurs domaines d'activité, pour fournir une base pour l'assurance qualité et pour prendre des décisions éclairées à l'interface avec le politique. Les expert·e·s titulaires d'un doctorat sont également recherché·e·s à des postes qui sont en charge de gérer les services de travail social et de façonner le cadre juridique et qui influencent l'environnement politique du travail social en tant que profession, discipline et formation.

La nécessité d'un doctorat en travail social est décrite dans le rapport de la commission enseignement de la Conférence des hautes écoles spécialisées (2011)<sup>7</sup>, dans la position de principe de la CHE sur le troisième cycle dans les hautes écoles spécialisées (2014)<sup>8</sup>, dans l'interpellation au Conseil des États par Brigitte Häberli-Koller (2013)<sup>9</sup> et dans une question à ce sujet au Conseil national posée par Christian Wasserfallen (2014)<sup>10</sup>. La demande pour le projet 1 dans le cadre des contributions liées à des projets à la Conférence suisse des hautes écoles (2016) mentionne explicitement le besoin de jeunes talents ayant un double profil de compétences dans la pratique et dans les sciences dans les hautes écoles spécialisées comme justification du financement de programmes doctoraux coopératifs, ce que le Conseil suisse des hautes écoles reconnaît en allouant des fonds à cette fin.

## **Développement de programmes doctoraux collaboratifs : expériences et obstacles à ce jour**

Les hautes écoles suisses de travail social ont mis en place diverses formes de coopération dans le but de permettre à des étudiant·e·s talentueux·euses et motivé·e·s titulaires d'un master en travail social d'accéder à un programme doctoral pertinent et de promouvoir la prochaine génération de jeunes talents dont le besoin est urgent.

---

<sup>7</sup> Commission d'enseignement de la CHE (2011). Troisième cycle dans les hautes écoles spécialisées. Enquête de la commission d'enseignement de la CHE de 2010 sur l'état de la discussion et la position des conférences spécialisées (rapport non publié).

<sup>8</sup> Conférence des recteurs des hautes écoles spécialisées (2014). 3<sup>e</sup> cycle. Importance pour le développement des hautes écoles spécialisées. Position de base de la Conférence des recteurs des hautes écoles spécialisées suisses (CHE) du 27 mars 2014 avec supplément du 4 juillet 2014.

<sup>9</sup> Häberli-Koller, Brigitte: Hautes écoles spécialisées. Titre de doctorat distinct. Interpellation 13.3670 du 10.09.2013.

<sup>10</sup> Wasserfallen, Christian: Hautes écoles spécialisées. Introduction du troisième cycle de Bologne pour contribuer à la promotion de la relève et à l'innovation. Question 14.1037 du 13.06.2014.

- La Haute école de travail social FHNW et la Haute école pédagogique de Fribourg-en-Brisgau ont conclu une collaboration pour la promotion des jeunes talents et proposent depuis 2012 un programme de doctorat pour accompagner un doctorat ès lettres (PhD) à la faculté de travail social à la Haute école pédagogique.
- Soutenue par des fonds provenant des contributions liées aux projets de la LEHE, projet 1, sous-projet 3, la Haute école spécialisée de Suisse occidentale a conclu une collaboration avec le programme doctoral de l'Université du Québec à Montréal, de l'Université de Montréal et de l'Université McGill de Montréal, qui permet depuis 2017 aux diplômé·e·s du programme de master en travail social de la Haute école de Suisse occidentale d'accéder au doctorat ès lettres (PhD) en travail social des trois universités de Montréal.
- Depuis 2017, la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, soutenue par des fonds provenant des contributions liées aux projets de la LEHE, projet 1, sous-projet 2, travaille également avec six programmes doctoraux en sciences sociales de la Conférence universitaire de Suisse Occidentale, dans lesquels les diplômé·e·s du programme de master en travail social peuvent obtenir un doctorat (PhD) dans une discipline connexe des sciences sociales (anthropologie, science de l'éducation, sciences politiques, sociologie, études genre).
- Financée par le même sous-projet, la Haute école de travail social FHNW établit depuis 2018 une collaboration avec le département de travail social et de politique sociale de l'Université de Fribourg, qui devrait également permettre aux diplômé·e·s des programmes de master des hautes écoles spécialisées d'accéder à un doctorat ès lettres (PhD) en travail social et politique sociale.

L'expérience montre que les initiatives de promotion des jeunes talents de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale avec les universités de Montréal et le programme de la Haute école de travail social FHNW et de la Haute école pédagogique de Fribourg-en-Brisgau sont couronnées de succès.

Dans le cas des projets basés sur la coopération avec les universités suisses, malgré une bonne coopération, il existe des difficultés structurelles, telles que le **manque de spécificité du diplôme** (doctorat dans une autre discipline), des **obstacles à l'admission** (selon le programme doctoral ou les différentes réalisations académiques supplémentaires du ou de la candidat·e) et – comme l'indique également swissuniversities<sup>11</sup> – des **processus d'admission longs et complexes** (sans critères explicites). Cela signifie que les diplômé·e·s talentueux·euses des programmes de master en travail social ne se voient pas offrir des conditions attrayantes pour des études de doctorat. Les représentant·e·s des hautes écoles de travail social dépendent de l'intérêt et de la bonne volonté des représentant·e·s des universités et se trouvent systématiquement dans une **situation asymétrique** en raison du cadre juridique.

La SASSA aspire à des progrès substantiels dans la promotion des jeunes talents du travail social et exprime sa conviction que les études en travail social doivent être complétées par l'établissement d'un troisième cycle d'études et qu'un doctorat en travail social doit être créé.

---

<sup>11</sup> swissuniversities (2019). Etat des Lieux 2018 TP2: Coopération entre les HES/HEP et les HEU, TP3: Coopération entre les HES/HEP et les hautes écoles étrangères. P-1 Programmes doctoraux.

## Le profil de compétence d'un 3<sup>e</sup> cycle en travail social

Conformément aux descripteurs de Dublin et à la description du Cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses (nqf.ch\_HS)<sup>12</sup>, un doctorat en travail social est délivré aux personnes qui

### Connaissances et compréhension

- ont fait la preuve d'une compréhension systématique dans le domaine travail social et de la maîtrise des méthodes de recherche associées à ce domaine ;

### Application des connaissances et de la compréhension

- ont démontré la capacité de concevoir, de planifier, de mettre en œuvre et d'adapter un processus complet de recherche dans le respect de l'intégrité scientifique requise ;
- ont contribué, par une recherche originale et substantielle, à repousser les limites du savoir, en développant des travaux scientifiques d'envergure, dont certains méritent une publication nationale ou internationale selon les standards usuels ;

### Capacité de former des jugements

- sont capables d'analyser, d'évaluer et de synthétiser de manière critique des idées nouvelles et complexes ;

### Compétences en termes de communication

- sont capables de communiquer sur le domaine travail social avec leurs pairs, la communauté scientifique au sens large, ainsi que le grand public ;

### Capacités d'apprentissage en autonomie

- sont capables, dans le cadre des contextes académiques et professionnels, de contribuer aux progrès technologiques, sociaux ou culturels dans une société du savoir.

---

<sup>12</sup> Cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles nqf.ch-HS approuvé par les trois conférences des recteurs et adopté par le Comité directeur commun (cd-crh.ch) le 23 novembre 2009 (version actualisée du 20 septembre 2011).

## Partie 3

### Conclusion et perspective

---

La nécessité d'un doctorat en travail social en Suisse a été prouvée. Il permet de garantir que le travail social, grâce à son expertise, puisse apporter la contribution attendue par la société pour traiter les problèmes sociaux d'une société en mutation rapide. Il est tout aussi important pour la promotion des jeunes talents en travail social en Suisse, notamment en ce qui concerne le développement du double profil de compétences.

Conformément à l'art. 4, al. 2, de l'Ordonnance du Conseil des hautes écoles sur la coordination de l'enseignement dans les hautes écoles suisses du 29 novembre 2019, les universités offrent aux hautes écoles spécialisées et pédagogiques des possibilités de collaboration pour le troisième cycle d'études. Pour le travail social, il est important que des formes de coopération émergent sur cette base, qui permettent aux professeur·e·s des hautes écoles spécialisées de participer sur un pied d'égalité à toutes les étapes d'une procédure de doctorat, créent des procédures d'admission transparentes et accordent un accès sans faille aux diplômé·e·s talentueux·euses et motivé·e·s d'un programme de master en travail social dans les hautes écoles spécialisées.

En outre, la SASSA suggère d'aborder la question d'un cadre juridique pour la délivrance indépendante d'un doctorat dans les hautes écoles de travail social.